

Date : Jeudi 18 novembre 2021

Contribution écrite

Nom de votre organisation : Tribunal judiciaire du Havre

Typologie de votre organisation :

Administration

Association exerçant une mission de service public

Organisation professionnelle

Organisation syndicale

Autorité indépendante

Entreprise ou indépendant

Parti politique ou think-tank

Autre

Pour faciliter l'analyse de votre contribution écrite, nous vous invitons à la structurer sur le modèle du tableau ci-dessous.

Un tableau doit correspondre à une thématique. Si plusieurs thématiques ont vocation à être détaillées, merci de dupliquer le tableau.

Chaque ligne du tableau doit correspondre à une problématique. En face de chaque problématique doivent être associées les idées/propositions correspondantes. Si plusieurs problématiques ont été identifiées, merci de rajouter une nouvelle ligne. Il n'est pas obligatoire d'associer une idée/proposition à chaque problématique.

Thématique : Simplification de la justice civile	
Problématique / enjeu identifié :	Idées /propositions d'amélioration pour répondre à la problématique / à cet enjeu :
Difficulté pour les auxiliaires et partenaires de justice d'accéder au juge	<ul style="list-style-type: none">- Permettre un échange de bonnes pratiques (trames de jugement, structuration des écrits d'avocats, vade mecum...) et suivre l'évolution de ces pratiques par des rendez-vous judiciaires / interventions entre les acteurs de la Justice (avocats, magistrats, greffe, huissiers, notaires...);- Promouvoir la constitution de groupes de travail.- Disposer d'applicatifs communs entre le Ministère de la Justice et les partenaires pour échanger de façon sécurisée ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Revenir, ponctuellement, à des mises en état physiques, et non seulement dématérialisées ;
Mieux informer les partenaires de justice et les institutionnels territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> - Partager les indicateurs d'activité civile (par exemple, le nombre d'affaires en surendettement, en expulsion...) pour permettre de suivre les évolutions socio-économiques des territoires sur le plan local du territoire.
Difficulté pour les justiciables d'accéder au juge	<ul style="list-style-type: none"> - Donner au SAJJ les moyens de répondre aux justiciables en augmentant le nombre d'agents formés ; - Rétablir un contact humain (juge) : Le juge doit rester une porte d'entrée : un accès physique au juge assure un meilleur succès de la conciliation et de la médiation (pas de rendez-vous systématique préalable) ; - Développer la Justice dans les tous territoires en déployant des moyens de greffe supplémentaires ;
Comment gérer la masse de travail et gagner du temps	<ul style="list-style-type: none"> - Professionnalisation des greffiers rédacteurs ; - Professionnalisation des contractuels recrutés en soutien du juge ; - Obtenir un équipement informatique performant ; - Favoriser le déploiement de réformes et applicatifs aboutis, prêts à être mis en œuvre (version définitive) avec une étude d'impact préalable et suffisante pour la mise en œuvre des réformes ; - Sur les contentieux de masse soumis aux JCP et notamment les dossiers sériels, rédiger des trames communes (par la Chancellerie) ; - Augmenter le nombre de magistrats et de greffiers.
Rationaliser la Justice et lutter contre l'insécurité juridique	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire le nombre de réformes ; - Supprimer les textes juridiques superflus et clarifier les textes

	<p>existants (par exemple, la victime d'une infraction pénale qui n'a pas eu indemnisation et fait une demande d'indemnisation de moins de 5.000 € doit-elle faire une conciliation ?)</p>
<p>Maîtrise des délais et implication des parties</p>	<ul style="list-style-type: none">- Assurer une meilleure formation des conciliateurs de justice (formation technique, formation à la rédaction de PV) et des médiateurs ;- Uniformiser les pratiques (notamment, les déroulés RPVA) sur le ressort des cours.
<p>Méconnaissance de la Justice et du juge civil par le citoyen et les enfants, qui connaissent principalement la Justice à travers les séries américaines ; Problème d'accès à l'ENM qui est perçu comme inaccessible pour beaucoup d'étudiants.</p>	<ul style="list-style-type: none">- Assurer une meilleure information et une meilleure pédagogie au niveau des universités et de l'éducation civique à l'école sur la Justice et son fonctionnement ;- Organiser des interactions avec l'Education nationale ;- Mettre en place une communication efficace des juridictions (avec des moyens supplémentaires), et notamment par l'utilisation des réseaux sociaux (via des communicants professionnels ?) ;- Développer la communication institutionnelle par les présidents des juridictions.